L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI, 3 AVRIL 1888.

PETITES ANNONCES.

A E. Philippe, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypotheque de $60 à $90,000. 29 déc—6m

PERDU—Un paquet de clefs, la semaine dernière, rue Remparts à la Cathédrale. Prière de les rapporter au No 71 Nord Remparts 3 avril—3f

DEMANDES.

ON demande—Une cuisinière blanche parlant le français, d'un certain âge, avec bonne référence. S'adresser No 314 St Charles, coin Clio. 1er avril—3f

A LOUER.

A LOUER—La Boulangerie avec deux fours No 128 rue Mara n, très bien située et en bon état, à un prix modéré. Pour les conditions, s'adresser No 41 Nord Remparts. 31 mars—15f.

MAISON à louer—Encoignure Dumaine et Bourgogne avec installation de comptoir et étagères pour grocerie ou magasin. S'adresser No 137 rue St. Pierre. 24 mars—1m.

A VENDRE.

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) delivrée sur voie de garage de chemins de fer. E. COURRIBET, Encoignure Magnolia et Joséphine. 4 mars—1m

ANNONCES POLITIQUES.

TICKET REPUBLICAIN.

GOUVERNEUR, H. C. WARMOTH, de Plaquemines.

LIEUTENANT GOUVERNEUR, ANDREW HERO, Jr., d'Orléans.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT, JOHN F. PATTY, de Ste-Marie.

TRÉSORIER, B. F. FLANDERS, de Lafayette.

AVOCAT GÉNÉRAL, ROBERT RAY, de Ouachita.

AUDITEUR, JAMES FORSYTHE, de Catahoula.

Election 17 avril 1888.

Attendu que le parti républicain s'est voué à l'éducation de tout le peuple et est en faveur de toutes les tentatives qui pourront être faites pour placer l'instruction sur une base solide dans l'Etat de la Louisiane;

Attendu que la place de surintendant de l'instruction publique n'a pas de caractère politique;

Attendu que dans la personne de l'Hon. Joseph A. Breaux, de la paroisse Ibérie, nous reconnaissons un ami dévoué des intérêts de l'éducation en Louisiane, un conservateur à vues larges et libérales dont l'honnêteté, l'intégrité et la haute compétence ne sont contestées par personne, et dont l'élection assurera, par suite d'une justice égale, l'extirpation de l'ignorance dans toutes les classes en dehors des questions de race, de couleur ou de servitude antérieure.

Résolu que nous engageons les électeurs républicains de cet Etat à accorder leurs suffrages à l'Hon. Jos. A. Breaux pour la place de surintendant de l'instruction publique.

PLATEFORME.

Nous, les représentants du parti républicain en Louisiane, réunis en Convention, déclarons que les résolutions suivantes sont l'énoncé des principes cardinaux du parti républicain de cet Etat.

Nous attestons notre dévouement aux doctrines essentielles et consacrées par le temps du républicanisme, telles qu'elles sont énoncées dans la plateforme nationale du parti, réuni en Convention à Chicago, en juillet 1884, persuadés que l'exécution impartiale et la mise en vigueur de cette plateforme assurera efficacement le maintien des institutions libres et du gouvernement populaire.

Nous condamnons les tendances au commerce libre de l'administration du Président Cleveland et l'organisation de la Chambre des Représentants à Washington qui a nommé pour speaker un champion du libre échange lequel a composé le comité des voies et moyens de manière à mettre en péril toutes les industries protégées du pays et notamment celles de notre Etat—le sucre et le riz. Nous voyons avec étonnement nos représentants au Congrès voter pour l'organisation que nous condamnons.

Nous n'avons pas vu avec moins de surprise la dernière convention démocratique à Baton Rouge ignorer entièrement la question de protection pour nos industries, et, par sa cordiale adhésion au Président Cleveland, donner la preuve manifeste de sa sympathie pour les tendances pernicieuses de son administration, si préjudiciables à la prospérité de notre Etat bien aimé et du peuple.

Croyant qu'il est du devoir du gouvernement national et du gouvernement d'Etat de favoriser et de protéger les intérêts agricoles et manufacturiers ainsi que les industries de l'Etat, nous sommes engagés à faire tous nos efforts pour obtenir une législation qui sauvegarde le principe de la protection pour toutes nos industries, en dehors de toute considération de temps, de parti ou de localité dans le but d'assurer au travail et au capital leurs droits et leurs privilèges et de les protéger contre la concurrence et l'intervention étrangère.

Nous dénonçons comme en complète contradiction avec l'esprit et l'essence des quatorzième et quinzième amendements à la Constitution des Etats-Unis les mesures de proscription adoptées par le gouvernement d'Etat dans les affaires politiques dans la mise en vigueur d'une loi d'élection corrompue dans le but avéré de priver de leurs droits de libres citoyens américains.

Nous nous portons comme garants de l'adoption par le parti républicain d'une administration économique; nous condamnons le système en vertu duquel le parti démocratique enfle la dette sur dette en faisant voter par le corps législatif des allocations inégales, injustes, hors de toute proportion avec le revenu de l'Etat.

Nous approuvons et acceptons le règlement de la dette d'Etat, tel qu'il a été reçu par la Constitution de l'Etat et déclarons que le revenu provenant de la taxe levée pour le paiement de l'intérêt annuel de la dette sera religieusement appliqué à ce but; ou pour lequel il a été imposé et que la somme qui dépassera le montant requis, en dehors de cote et service de fonds d'amortissement pour le rachat des bons d'Etat.

Nous insistons sur le maintien et la protection de nos levées publiques dans toute l'étendue de l'Etat et nous nous engageons à consacrer ration des fonds publics qu'il sera nécessaire pour atteindre ce résultat, de telle sorte que notre population soit toujours protégée contre les inondations du Mississippi et de ses tributaires.

Nous approuvons la loi du Congrès qui alloue la somme de $15 000, chaque année, pour l'entretien des Stations d'agriculture dans les différents Etats. Nous recommandons à notre Législature d'Etat d'y ajouter la somme nécessaire pour atteindre le but requis, de façon à nous assurer les meilleures méthodes de culture de nos différents produits.

Nous applaudissons à l'engagement pris cordialement et les efforts faits par le parti républicain pour l'éducation populaire sur une base solide et durable, et nous requérons vivement nos représentants au Congrès de ne rien épargner pour obtenir l'adoption du Bill d'instruction de Blair.

Nous appelons de grand cœur l'immigration dans notre Etat, mais nous condamnons l'importation des travailleurs liés par un contrat, ce qui tend à abaisser les salaires des nôtres et à priver ces derniers d'un emploi qu'ils occupe raient autrement.

Nous condamnons l'usage du labeur des "convicts" en dehors des travaux publics, et nous demandons qu'on ne le mette pas en concurrence avec le travail libre.

Le parti républicain est le parti des travailleurs et cherch, avant tout, à protéger le labeur de ces derniers contre la concurrence du travail des esclaves, des peons, des ouvriers européens engagés à travailler au rabais. Pour arriver à ce but, nous voulons qu'on lève des droits sur leurs produits, de façon que le travail américain reçoive toujours une ample compensation.

Nous déplorons les grèves comme funestes et produisant l'anarchie; nous recommandons l'arbitrage comme le moyen de conciliation qui doit être employé chez toute nation civilisée pour ajuster les différends entre les patrons et les ouvriers.

Nous invitons nos concitoyens de la Louisiane, sans distinction de parti, à coopérer avec nous au maintien des intérêts sacrés de l'Etat avec lequel nous sommes complètement identifiés et confiants dans l'arrivée au pouvoir du parti républicain, assurés dix mois d'avance, nous assurons à tout homme qui res, acte et obserue la loi, à toute industrie qui contribue à la prospérité de la Louisiane le juste encouragement que toute communauté a l'honneur de donner et qui lui assure la paix et le progrès.

16 mars—1 mois

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry St-Paul.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 20 628—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Amanda St Paul, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

3 avril—3612

Succession de [illegible] Woelper.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 25,505—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Estelle Guntine, veuve de William Woelper, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

25 mars—25 30—3avril.

Succession de Dominick R. Messina.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 22,058.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Samuel R. Messina, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

25 mars—25, 30, 3 avril—

AVIS AUX CREANCIERS.

Mme Barbara Glaser, veuve Adolph Nikoll vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20 307—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George C. Bohne, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

[illegible]—3 212

Ventes de Propriétés Foncières —POUR— TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut—Paroisse d'Orléans, Deuxième District.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 14ème jour d'avril, A. D. 1888, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane, et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1887, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre 1887, à raison de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms desdits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

ARATA, GIOVIANNI—Taxe de 1887, montant à..........$15 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues St-Pierre, Marais et Liberté, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 151, mesurant 30 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 83 pieds 9 pouces de profondeur sur une ligne et 88 pieds sur l'autre ligne.

ASSIAN, CATHERINE M—Taxe de 1887, montant à..........$1 20. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Tonti, Rocheblave et Ursulines, désigné comme lot No 3 de l'ilet No. 3 [illegible], mesurant 61 pieds de face à la rue St-Philippe sur 125 pieds de profondeur.

ARTHUR, VVE JOHN—Taxe de 1887, montant à..........$6. Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Dorgenois, Rocheblave et Bienville, désignés comme lots Nos 1 et 2 de l'ilet No. 337, mesurant chaque 32 pieds de face à la rue Dumaine sur 105 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Dumaine et Dorgenois.

ALLAINE, BERTHE—Taxe de 1887, montant à..........$26 40. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Dumaine et St. Philippe, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 101, mesurant 43 pieds de face à la rue Bourgogne sur 109 pieds de profondeur.

BLASINI Jr., S.—Taxe de 1887, montant à..........$4 20. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Rocheblave, Dorgenois et St-Pierre, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 326, mesurant 61 pieds de face à la Promenade Carondelet, sur 97 pieds de profondeur.

BAUER, JOHN—Taxe de 1887, montant à..........$12 20. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Dumaine, et St Philippe, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 48, mesurant 20 pieds de face à la rue Chartres sur 78 pieds de profondeur.

BAKER, PRESLY, C.—Taxe de 1887, montant à..........$2 40. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Hagan, la rue Dumaine, [illegible], désigné comme lot No. 4 [illegible], mesurant 35 pieds de face à la rue Dumaine sur 105 pieds de profondeur, formant l'encoignure de la rue Dumaine et de l'Avenue Hagan.

BANVILLE, STEPH.—Taxe de 1887, montant à..........$16 2. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, [illegible], désigné comme lot No. [illegible], mesurant [illegible] pieds de face à la rue Dorgenois sur 98 pieds de profondeur.

BARTHELEMY, A. L.—Taxe de 1887, montant à..........$[illegible]. Cinq lots de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Rendon, [illegible] et St-Philippe, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 de l'ilet No. 435, mesurant chaque [illegible] pieds de face à la rue Rendon sur 109 pieds de profondeur, le lot No. 1 formant l'encoignure des rues Ursulines et Rendon.

BARTHELEMY, A. L.—Taxe de 1887, montant à..........$[illegible]. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Rendon, Lopez et Ursulines, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible], mesurant [illegible] pieds de face à la rue Rendon sur [illegible] pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St-Philippe et Rendon.

BARTHELEMY, A. L.—Taxe de 1887, montant à..........$1 20. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rendon, St-Pierre, Lopez et Conti, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 428, mesurant 29 pieds de face à la rue Rendon sur 154 pieds de profondeur.

BANNERS, MME RUDOLPH—Taxe de 1887, montant à..........$3 6. [illegible]

BEST ROMES, HERITIERS DE—Taxe de 1887, montant à..........$10 60. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Dumaine, Conti et Bienville, désigné comme partie du lot No. 25 de l'ilet No. 29, mesurant 21 pieds de face à la rue Chartres sur 104 pieds de profondeur.

DE ST ROMES, MLLE E.—Taxe de 1887, montant à..........$74. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Conti et Bienville, désigné comme lot No. 25 de l'ilet No. 29, mesurant 31 pieds de face à la rue Chartres sur 90 pieds de profondeur.

DE CHASTIEGNE, C. L. D.—Taxe de 1887, montant à..........$12 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Bourgogne, Quartier et Remparts, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 108, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Esplanade, sur 107 pieds 8 pouces et 1 ligne de profondeur.

COW ING, WM.—Taxe de 1887, montant à..........$1 20. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dorgenois, Broad et Dumaine, désigné comme lot No. 30, de l'ilet No. 340, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur 100 pieds de profondeur.

DUPIN, PIERRE J.—Taxe de 1887, montant à..........$12 00. Un lot de terre avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Liberté, St-Pierre et Bienville, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 155, mesurant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Marais, sur 112 pieds de profondeur.

DUPONT, MME BENJAMIN—Taxe de 1887, montant à..........$3 20. Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Gayoso, Dupré et l'avenue Bienville, désignés comme lots Nos. 15 et 16 de l'ilet No 395, le lot No. 15 formant l'encoignure des rues Conti et Gayoso; le lot No. 16 faisant face à la rue Conti; mesurant chaque 25 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Conti, sur 111 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur.

DUPRE, VVE A.—Taxe de 1887, montant à..........$3 60. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Johnson Galvez et Orléans, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 368, mesurant 31 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 77 pieds de profondeur.

FOHRMAN, MME CHARLOTTE—Taxe de 1887, montant à..........$6. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Tonti, Rocheblave et Ursulines, désigné comme lot No. 2, de l'ilet No. 314, mesurant 75 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 125 pieds de profondeur.

FULTON, MME DELIA—Taxe de 1887, montant à..........$66. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Royale, la Passe, la rue Douane et Bienville, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 35, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de 67 pieds 7 pouces sur une ligne et 125 pieds 11 pouces 4 lignes sur l'autre.

GRAF, HERMANN—Taxe de 1887, montant à..........80. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par le Canal Carondelet, les rues Lopez, Rendon et Conti, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 426, mesurant 30 pieds de face au Canal Carondelet sur 100 pieds de profondeur.

GAMET & PUISSEGUR—Taxe de 1887, montant à..........$7 20. Un morceau de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, du Nouveau Chemin de la Métairie, à une ligne près de l'avenue Taylor, entre les rues St Louis et Milne, désignés comme lots Nos, 71 à 120.

GAMET & PUISSEGUR—Taxe de 1887, montant à..........$1 92. Seize lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, près du City Park, morceau de terre borné par le Canal Orléans, les rues St-Louis, Mouree et l'avenue Taylor.

GAMET & PUISSEGUR—Taxe de 1887, montant à..........$4 50. Un morceau de terre, dans la ville de la Nlle-Orléans, ou portion de terre irrégulière, entre le chemin public et le Bayou St-Jean, au-dessus du pont, un pied de la rue Esplanade, sur le bord au nord-ouest et marqué "shipyard" sur le plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 4 Mai 1884, et s'étendant du pilier en brique borné du pont 75 à une perche du bord du chemin public, plus 245 pieds le long du bord du chemin à une perche d'où la dite ligne est tangente à la courbe du Bayou, puis à environ 298 pieds le long de la rive du Bayou, au point de départ.

GAINES, MYRA C.—Taxe de 1887, montant à..........$1 20. Neuf lots de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Gayoso, Dupré et Ste-Anne, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de l'ilet No. 4[illegible], mesurant chaque 31 pieds 6 pouces de face à la rue Orléans sur 89 pieds 3 pouces de profondeur, formant l'encoignure des rues Orléans et Gayoso.

GAINES, MYRA C, SUC.—Taxe de 1887, montant à..........60c. Deux lots de terre avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Lopez, Rendon et Orléans, désignés comme lots No. 3 et [illegible] de l'ilet No. 43[illegible], mesurant 29 pieds 5 pouces à [illegible] la rue Ste-Anne sur 91 pieds 9 pouces de profondeur.

GAINES, MYRA C, SUC.—Taxe de 1887, montant à..........$1 80. Vingt-six lots de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par la rue Rendon, l'avenue Hagan, la rue Toulouse et la Promenade Carondelet, désigné comme l'ilet No. 448.

GIROD, MLLE C. A.—Taxe de 1887, montant à..........$9 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Derbigny, Roman, et Hôpital, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 228, mesurant 33 pieds 10 pouces de face à la rue Ursulines sur 116 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur.

GUICHARD, JOS. L.—Taxe de 1887, montant à..........$4 80. Trois lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Lopez, Rendon et St Philippe, désignés comme lots Nos. 28, 29 et 30 de l'ilet No. 432, mesurant 90 pieds de face à la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur.

HAUCH, ARTHUR—Taxe de 1887, montant à..........$18 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Rocheblave, Tonti et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 309, mesurant 28 pieds 8 pouces de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St Pierre et Rocheblave.

HAUCH, ARTHUR—Taxe de 1887, montant à..........$3 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Rocheblave, Dorgenois et St-Pierre, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 326, mesurant 16 pieds 6 pouces de face à la Promenade Carondelet sur 98 pieds 9 pouces de profondeur, formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Rocheblave.

HAUCH, ARTHUR—Taxe de 1887, montant à..........$1 20. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Rocheblave, Dorgenois et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 326, mesurant 21 pieds de face à la rue St-Pierre sur 98 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St-Pierre et Rocheblave.

HAUCH, ARTHUR—Taxe de 1887, montant à..........$1 80. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, St. Pierre, Dorgenois et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 326, mesurant 196 pieds de face à la rue Rocheblave sur 21 pieds de profondeur.

HERIC, LOUIS—Taxe de 1887, montant à..........$12 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Bienville et Douane, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 93, mesurant 32 pieds de face à la rue Dauphine, sur 120 pieds de profondeur.

HERIC, LOUIS—Taxe de 1887, montant à..........$7 20. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Miro, Tonti et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 298 mesurant 46 pieds de face à la rue St-Pierre, sur 116 pieds de profondeur.

HEIDEMANN, HENRY—Taxe de 1887, montant à..........$30. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Canal, Dorgenois, Broad et Douane, désigné comme lot No 1 de l'ilet No. 312, mesurant 90 pieds de face à la rue Canal sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Canal et Dorgenois.

HEIDEMANN, HENRY—Taxe de 1887, montant à..........$12 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Canal, Dorgenois, Broad et Douane, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 332, mesurant 98 pieds de face à la rue Canal sur 134 pieds de profondeur.

HEIDEMANN, HENRY—Taxe de 1887, montant à..........$1 80. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Canal, Broad et Douane, désigné comme lot No 19 de l'ilet No 332, mesurant 40 pieds de face à la rue Dorgenois sur 140 pieds de profondeur.

HENRIQUEZ, VVE F.—Taxe de 1887, montant à..........$9 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Bourgogne, Remparts et St-Louis, désigné comme lot No 28 de l'ilet No 99, mesurant 19 pieds de face à la rue Toulouse sur 66 pieds de profondeur.

HENRIQUEZ, VVE F.—Taxe de 1887, montant à..........$30 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Remparts, St-Louis, Bassin et Toulouse, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 118, mesurant 32 pieds de face à la rue Remparts sur 60 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Remparts et St-Louis.

HENDERSON, JOHN S.—Taxe de 1887, montant à..........$3 60. Treize lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Solomon, Napoléon, Ste-Anne et Dumaine, désignés comme lots Nos. 10, 11, 12 et 13 à 19 et 20, 21 et 22 de l'ilet No. 587, les lots Nos. 10 et 11 mesurant chaque 23 pieds de face à la rue Solomon sur 159 pieds de profondeur; les lots Nos. 12, et 13 à 19 et 20 mesurant chaque, 33 pieds de face à la rue Dumaine sur 133 pieds de profondeur, et les lots Nos 21 et 22 mesurant chaque 35 pieds de face à la rue Napoléon sur 133 pieds de profondeur.

HUNG, HENRY—Taxe de 1887, montant à..........$2 40. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Rocheblave, Dorgenois et Dumaine, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 322, mesurant 27 pieds de face à la rue St-Philippe sur 159 pieds de profondeur.

[illegible]—Taxe de 1887, montant à..........$7 20. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Claiborne, Bienville et Derbigny, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 214, mesurant 27 pieds de face à la rue Conti sur 100 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur.

KEENAN, VVE JOHN—Taxe de 1887, montant à..........$3 60. Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Bienville, la rue Hyleau le Chemin de la Métairie et la rue Douane désignés comme lots de l'ilet No. 630, mesurant chaque 50 pieds de face à l'avenue Bienville sur 145 pieds de profondeur.

KER, ROBERT, J.—Taxe de 1887, montant à..........$12. Vingt-six lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Hagan, les rues Clark, Canal et Douane, désignés comme vingt-six lots de l'ilet No 463, mesurant 314 pieds de face à l'avenue Hagan sur 271 pieds de profondeur.

KER, ROBT. J.—Taxe de 1887, montant à..........$1 20. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Télémaque, Cortes et Bienville, désigné comme lots Nos. 6 à 8, formant l'encoignure des rues Conti et Télémaque, et les lots 9 et 10 faisant face à la rue Télémaque, dans l'ilet No. 502; les lots 6, 7 et 8 mesurant 103 pieds de face à la rue Conti sur 102 pieds de profondeur; les lots 9 et 10 mesurant 64 pieds de face à la rue Télémaque sur 138 pieds de profondeur.

KER, ROBT. J.—Taxe de 1887, montant à..........24c. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Télémaque, Conti, Cortes et l'Avenue Bienville, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 502, mesurant 32 pieds de face à la rue Télémaque sur 139 pieds de profondeur.

KER, ROBT. J.—Taxe de 1887, montant à..........$1 20. Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Bienville, les rues Cortes, Conti et Télémaque, désignés comme lots Nos. 19, formant l'encoignure des rues Bienville et Cortes et 20, 21 et 22 faisant face à la rue Cortes de l'ilet No. 502; le lot No. 19 mesurant 34 pieds de face à l'Avenue Bienville sur 102 pieds de profondeur; les lots Nos. 20, 21 et 22 mesurant 96 pieds de face à la rue Cortes sur 138 pieds de profondeur.

KER, ROBT J.—Taxe de 1887, montant à..........72c. Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Olympia, St-Patrick et Conti, désignés comme deux lots de l'ilet No. 601, mesurant 62 pieds de face à la rue St-Louis sur 111 pieds de profondeur.

KER, ROBT. J.—Taxe de 1887, montant à..........$3 30. Vingt-et-un lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues St-David, Toulouse et St-Pierre, désignés comme lots Nos. 1 à 12 de l'ilet No. 541, les lots 1 à 9 faisant face à l'avenue Carrollton; les lots 1 à 12 faisant face à la rue St-Pierre.

KER, ROBT J.—Taxe de 1887, montant à..........60c. Trois lots de terre avec améliorations dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue St-Pierre, l'Avenue Carrollton, les rues St-David et Toulouse, désignés comme lots Nos 13, 14 et 15 de l'ilet No 541, faisant face à la rue St-Pierre.

KER, ROBT J.—Taxe de 1887, montant à..........60c. Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue St-David, l'Avenue Carrollton; les rues St-Pierre et Toulouse, désignés comme lots Nos 20 et 21 de l'ilet No 541 mesurant 60 pieds de face à la rue St-David sur 120 pieds de profondeur.

KER, ROBT. J.—Taxe de 1887, montant à..........30c. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue St-David, l'avenue Carrollton, les rues St-Pierre et Toulouse, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 541 mesurant 30 pieds de face à la rue St-David sur 120 pieds de profondeur.

KER, ROBT. J.—Taxe de 1887, montant à..........$30. Une portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, le Chemin du Bayou, les rues Quartier et Esplanade, désigné comme une partie du lot No 7 de l'ilet No 200 1; une partie du lot No. 7 mesurant 120 pieds face à la rue Claiborne sur 95 pieds de profondeur; l'autre partie du lot No. 7 mesurant 72 pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 18 pieds sur une ligne et 32 pieds sur l'autre ligne.

KLEIN, VVE R. S.—Taxe de 1887, montant à..........$1 20. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Prieur, Johnson et Orléans, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 253 mesurant 14 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 78 pieds de profondeur.

KEON, WILLIAM—Taxe de 1887, montant à..........$6 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Derbigny, Canal et Douane, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No 217, mesurant 25 pieds de face à la rue Roman sur 145 pieds de profondeur.

LAGUAITE, JEAN BAPTISTE—Taxe de 1887, montant à..........$36. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Conti, et Bienville, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No 64, mesurant 22 pieds de face à la rue Royale sur 128 pieds de profondeur.

LAGUAITE, JEAN BAPTISTE—Taxe de 1887, montant à..........$24 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, St-Pierre et Toulouse, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 61, mesurant 27 pieds de face à la rue Royale sur 127 pieds de profondeur.

LAGUAITE, JEAN BAPTISTE—Taxe de 1887, montant à..........$12. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Decatur, Chartres et Dumaine, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 21, mesurant 25 pieds de face à la rue St-Philippe sur 127 pieds de profondeur.

LACOMBE, MME E.—Taxe de 1887, montant à..........$15. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Conti et St. Louis, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 98 mesurant 19 pieds de face à la rue Bourgogne sur 103 pieds 6 pouces de profondeur.

LLADO, M. M. L. A.—Taxe de 1887, montant à..........$13 20. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Dumaine et St-Philippe, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 48 mesurant 21 pieds de face à la rue Chartres sur 78 pieds de profondeur.

LAMARQUE, A.—Taxe de 1887, montant à..........$4 80. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Roman, Prieur et St. Pierre, désigné comme lot No. 11, de l'ilet No. 289, mesurant 32 pieds de face à la rue Orléans sur 60 pieds de profondeur.

LABUSSIERE, MLLE L.—Taxe de 1887, montant à..........$9 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Prieur, Johnson et Dumaine, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 255, mesurant 28 pieds 3 pouces de face à la rue St-Philippe sur 60 pieds de profondeur.

LABEAUD, H. et P.—Taxe de 1887, montant à..........$4 20. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Johnson, Galvez et Ste-Anne, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 268, mesurant 30 pieds de face à la rue Orléans sur 74 pieds de profondeur.

LANGDON, MME ELIZA—Taxe de 1887, montant à..........$3 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Johnson, Galvez et St-Pierre, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 269 mesurant 31 pieds de face à la rue Orléans sur 57 pieds de profondeur.

LANGDON, MME ELIZA—Taxe de 1887, montant à..........$6 00. Un lot de terre avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Johnson, Galvez et Orléans, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 269, mesurant 31 pieds de face à la rue St-Pierre sur 57 pieds de profondeur.

LAMBERT, LOUIS H.—Taxe de 1887, montant à..........$16 20. Quatre lots de terre avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, Hôpital et Ursulines, désignés comme parties des lots Nos. 7, 8 et la moitié du lot 9 de l'ilet No 314, mesures diverses.

BRETON, MME L. D.—Taxe de 1887, montant à..........$7 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Johnson, Galvez et Dumaine, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 266, mesurant 37 pieds 8 pouces de face à la rue St-Philippe sur 174 pieds de profondeur.

LUND, MME JOHN—Taxe de 1887, montant à..........90c. Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Bienville, la rue Telemaque, Cortes et Conti, désignés comme lots Nos 12 et 13 de l'ilet No. 502, mesurant 69 pieds de face à l'Avenue Bienville sur 102 pieds de profondeur.

MANSION, JOS.—Taxe de 1887, montant à..........$10 80. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Marais, Villeré et St-Louis, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 161, mesurant 30 pieds de face à la rue Conti sur 138 pieds de profondeur.

MANSION, JOS.—Taxe de 1887, montant à..........$10 80. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Dumaine et St-Philippe, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 10, mesurant 31 pieds de face à la rue Remparts sur 98 pieds de profondeur.

MANSION, JOS.—Taxe de 1887, montant à..........$10 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Quartier et Hôpital, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 82, mesurant 32 pieds de face à la rue Bourgogne sur 90 pieds de profondeur.

MANSION, JOS.—Taxe de 1887, montant à..........$24 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, St. Claude, Liberté, et St. Philippe, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 139, mesurant 54 pieds de face à la rue Ursulines sur 125 pieds de profondeur.

MANSION, JOS.—Taxe de 1887, montant à..........$9 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, St. Claude, Liberté et Ursulines, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 139, mesurant 33 pieds de face à la rue St-Philippe sur 120 pieds de profondeur.

MARTENSTEIN, MME A.—Taxe de 1887, montant à..........$14 40. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Royale, St-Philippe et Dumaine, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 57, mesurant 32 pieds de face à la rue Bourbon sur 100 pieds de profondeur.

MAYNARD, VVE H.—Taxe de 1887, montant à..........$2 40. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Galvez, Miro et Orléans, désigné comme lot No. 17, de l'ilet No. 283, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 79 pieds de profondeur.

MARREE, P. A.—Taxe de 1887, montant à..........$1 80. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Dumaine et Ste-Anne, désigné comme lot No. 8, de l'ilet No. 323, mesurant 60 pieds de face à la rue Dorgenois sur 149 pieds de profondeur.

MARREE, P. A.—Taxe de 1887, montant à..........$6. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Dumaine et Ste-Anne, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 323, mesurant 130 pieds de face à la rue Dorgenois sur 59 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur.

MARTINEZ, JOS P.—Taxe de 1887, montant à..........$2 40. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, St-Pierre et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 326, mesurant 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 150 pieds de profondeur.

MOSES, MME JOHANNAH—Taxe de 1887, montant à..........$54 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, St-Louis et Toulouse, désigné comme lot No 8 de l'ilet No. 41, mesurant 60 pieds de face à la rue Royale sur 120 pieds de profondeur.

MUSGROVE, E. B.—Taxe de 1887, montant à..........$48 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Dauphine, Bourgogne et Quartier, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 81, mesurant 48 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Esplanade sur 107 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur.

McMAHON, THOS. E.—Taxe de 1887, montant à..........$12 00. Un lot de terre avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Canal, Roman, Derbigny, et Douane, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 217, mesurant 27 pieds de face à la rue Canal sur 106 pieds 8 pouces de profondeur, formant l'encoignure des rues Canal et Roman.

McGUIRE, MME JOHN—Taxe de 1887, montant à..........$6 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, St-Louis, Derbigny et Conti, désigné comme lot No. 23 de l'ilet No. 213, mesurant 26 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Claiborne sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

McGUIRE, MME JOHN.—Taxe de 1887, montant à..........$3 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans borné par les rues Claiborne, Derbigny, le Canal Carondelet et la rue St-Louis, désigné comme lot No 23 de l'ilet No. 212. mesurant 55 pieds de face à la rue Claiborne sur 106 pieds de profondeur.

McGUIRE, JOHN—Taxe de 1887, montant à..........$9 60. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, St-Louis, Derbigny et Conti, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 213, mesurant 26 pieds de face à la rue Claiborne sur 82 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Claiborne et St-Louis.

NEGROTTO, JR., D.—Taxe de 1887, montant à..........$15. Un ilet de terre avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans borné par les rues Murat, Olympia, Douane et Canal, désigné comme ilet No. 597 mesurant 300 pieds sur 300 pieds.

OSWALD, FRITZ—Taxe de 1887, montant à..........$4 20. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, [illegible], Galvez et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No 270, mesurant [illegible] de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur.

PAYA, ALEXANDER—Taxe de 1887, montant à..........$21 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Bienville, et Douane, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 30, mesurant 21 pieds 3 pouces et 5 ligne de face à la rue Chartres sur 64 pieds de profondeur.

PEREZ, VICTOR—Taxe de 1887, montant à..........$3 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Roman, Prieur et Conti, désigné comme lot No 20 de l'ilet No 242, mesurant 27 pieds de face à la rue St-Louis sur 106 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur.

PEPPEN, J. C.—Taxe de 1887, montant à..........48c. Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Lopez, Rendon et Canal, désignés comme lots Nos. 16 et 17 de l'ilet No 423, mesurant 61 pieds de face à la rue Douane sur 109 pieds 6 pouces de profondeur.

PENA, FRANCIS—Taxe de 1887, montant à..........$30 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Robertson, Claiborne, Quartier et Esplanade, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 2-0-1, mesurant 100 pieds de face au Chemin du Bayou sur 285 pieds de profondeur, formant l'encoignure du Chemin du Bayou et de la rue Robertson.

POLLOCK, MME E.—Taxe de 1887, montant à..........$13 20. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Johnson Galvez et Ste Anne, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 237, mesurant 67 pieds de face à la rue Dumaine sur 106 pieds de profondeur.

PURCELL, MME JOHN—Taxe de 1887, montant à..........$3 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Villeré, Bienville et Douane, désigné comme lot No 16 de l'ilet No. 186, mesurant 19 pieds de face à la rue Robertson sur 89 pieds de profondeur.

REGGIO, A. R.—Taxe de 1887, montant à..........$10 80. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Robertson, Claiborne et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 193, mesurant 45 pieds de face à la rue St. Pierre sur 74 pieds de profondeur.

ROCHEREAU, ALBIN—Taxe de 1887, montant à..........$6 00. Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Bernadotte, Anthony, St-Louis, Toulouse et le Chemin de la Métairie, désigné comme ilet No. 617.

SARAT, ANTOINE—Taxe de 1887, montant à..........$13 20. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St-Philippe, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 76 mesurant 31 pieds de face à la rue Dumaine sur 150 pieds de profondeur.

STELLA, EMILE MARK—Taxe de 1887, montant à..........$10 80. Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Bienville, les rues White, Broad et Douane, désignés comme lots Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 362, mesurant chaque 30 pieds de face à l'avenue Bienville sur 101 pieds de profondeur.

SEBASTIAN, MME GEORGE C.—Taxe de 1887, montant à..........$51. Cinq lots de terre avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Dorgenois, Broad et Quartier, désignés comme lots Nos. 1 à 5, de l'ilet No. 344. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Hôpital et Dorgenois et mesurant 30 pieds de face à la rue Hôpital sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos. 2 à 5 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 150 pieds de profondeur.

SCHMIDT, FREDERICK E.—Taxe de 1887, montant à..........$15. Trois lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Galvez, Miro et l'avenue Bienville, désignés comme lots Nos. 17, 18 et 19 de l'ilet No. 277, les lots Nos. 17 et 18 faisant face à la rue Douane, et mesurant chaque 27 pieds sur 108 pieds de profondeur; le lot No. 19 formant l'encoignure des rues Douane et Galvez.

SIERRA, J. C.—Taxe de 1887, montant à..........$18. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Remparts, Bourgogne et St-Pierre, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 101, mesurant 32 pieds de face à la rue Orléans sur 78 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Orléans et Remparts.

SCOTT, MAGGIE—Taxe de 1887, montant à..........$24. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bourbon, Dauphine et Bienville, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 68, mesurant 20 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Dauphine sur 63 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur.

SCOTT, VVE WM. B.—Taxe de 1887, montant à..........$90. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin Public, Red Stores, le Levée, entre les rues Dumaine et St-Philippe, désigné comme ilet No. 4, mesurant 25 pieds de face au Chemin Public sur 58 pieds de profondeur.

SOULE, LEON I.—Taxe de 1887, montant à..........$18 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Bourgogne, Remparts et Dumaine, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 103, mesurant 31 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 120 pieds de profondeur.

SOULE, LEON I.—Taxe de 1887, montant à..........$15. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Anne, Bourgogne, Remparts et Dumaine, désigné comme lot No 17 de l'ilet No. 103, mesurant 33 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 127 pieds de profondeur.

SOULE IRENEE—Taxe de 1887, montant à..........$15. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Chartres, Ursulines et Hôpital, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 50, mesurant 42 pieds de face à la rue Chartres sur 113 pieds de profondeur.

SOULE, IRENEE LEON—Taxe de 1887, montant à..........$21. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Royale, Ursulines et St-Philippe, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 58, mesurant 64 pieds de face à la rue Bourbon sur 100 pieds de profondeur.

SOULE, IRENEE LEON—Taxe de 1887, montant à..........$9 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Remparts et Hôpital, désigné comme lot No. 100 de l'ilet No. 21, mesurant 37 pieds de face à la rue Ursulines sur 67 pieds 6 pouces de profondeur.

SOPHIE MARIE LOUISE—Taxe de 1887, montant à..........$3 60. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Johnson, Galvez et Dumaine, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 267, mesurant 27 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 98 pieds de profondeur.

SCOTT, ADELINE—Taxe de 1887, montant à..........$15 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Claiborne, Hôpital et Ursulines, désigné comme partie du lot No. 12 de l'ilet No. 205, mesurant 60 pieds de face à la rue Derbigny sur 127 pieds de profondeur.

STURCKEN, SUC. H. F.—Taxe de 1887, montant à..........$24. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Marais, Liberté et St-Louis, désigné comme lot No 1 de l'ilet No. 154, mesurant 106 pieds de face à la rue Conti sur 128 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Conti et Marais.

STURCKEN, SUC. H. F.—Taxe de 1887, montant à..........$18. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Marais, Liberté et Conti, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 154, mesurant 42 pieds de face à la rue St-Louis sur 128 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, formant l'encoignure des rues St-Louis et Marais.

SURGI, VVE LOUIS—Taxe de 1887, montant à..........$3. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Villeré, Esplanade, Quartier et Robertson, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 174 5, mesurant 28 pieds de face au Chemin du Bayou sur 116 pieds de profondeur.

TOUSSAINT, HELENE—Taxe de 1887, montant à..........$30 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bourbon, Dauphine et Canal, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No 67, mesurant 27 pieds de face à la rue Douane sur 87 pieds de profondeur.

VALENTINE, MARIE ET ALS—Taxe de 1887, montant à..........$1 00. Un lot de terre avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Claiborne et St-Philippe, désigné comme lot No. 13, de l'ilet No. 206, mesurant 27 pieds de face à la rue Derbigny sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.

VIGNES, JOSEPH—Taxe de 1887, montant à..........$54 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Douane, Chartres et Bienville, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 7, mesurant 24 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Decatur sur une profondeur de 108 pieds sur une ligne et 113 pieds sur l'autre ligne, formant l'encoignure des rues Decatur et Douane.

VIGNES, JOSEPH—Taxe de 1887, montant à..........$24 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Dumaine et Ste-Anne, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 86, mesurant 32 pieds de face à la rue Bourgogne sur 90 pieds de profondeur.

WELSCH, MME FRANK—Taxe de 1887, montant à..........$12 00. Un lot de terre avec améliorations dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Bourgogne, Remparts et St Louis, désigné comme lot No. 23 de l'ilet No 94, mesurant 39 pieds de face à la rue Conti sur 100 pieds de profondeur.

WELSCH, MME FRANK—Taxe de 1887, montant à..........$3 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Orléans, St-Pierre, Galvez et Miro, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 282, mesurant 30 pieds de face à la rue Orléans sur 114 pieds de profondeur.

WILLIAMS, CAROLINE—Taxe de 1887, montant à..........$4 80. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Rocheblave, Dorgenois et Ste-Anne, désigné comme lot No 2 de l'ilet No. 324, mesurant 37 pieds de face à la rue Orléans sur 83 pieds 5 pouces de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la dite propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

CHARLES CAVANAC, Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes de Propriétés Foncières —POUR— TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut Paroisse d'Orléans, Deuxième District.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 14 me jour d'avril, A. D. 1888, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane, et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1887, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre 1887, à raison de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms desdits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

B[illegible] G[illegible] CHALAIRE—Taxe de 1887, montant à..........$2 40. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Tonti, Rocheblave et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 309, mesurant 37 pieds de face à la rue St Pierre sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Rendon et Ste-Anne.

FOUILLE, CATHERINE—Taxe de 1887, montant à..........24c. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rendon, Ste Anne, l'Avenue H[illegible] et la rue Dumaine, désignés comme lots Nos. 19, 20, 21 et 22 de l'ilet No. 444, mesurant chaque 31 pieds 9 pouces de face à la rue Rendon sur 109 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Rendon et Ste-Anne.

BOUZONE, MME JOS.—Taxe de 1887, montant à..........$13 30. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Chartres, Royale et Ursulines, désigné comme lot No 4 de l'ilet No. 49, mesurant 38 pieds de face à la rue St-Philippe sur 128 pieds de profondeur.

BUTLER, VVE R. O.—Taxe de 1887, montant à..........$18 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue St Louis, le Passage de la Bourse, les rues Royale et Conti, désigné comme lot No 8 de l'ilet No. 39, mesurant 31 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue St-Louis sur 106 pieds 7 pouces de profondeur.

BUTLER, VVE R. O.—Taxe de 1887, montant à..........$15 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dauphine, Bourgogne et Dumaine, désigné comme lot No 17 de l'ilet No 35 mesurant 34 pieds de face à la rue Ste Anne, sur 124 pieds de profondeur.

BURT, VVE FELIX—Taxe de 1887, montant à..........90c. Un lot de terre avec améliorations, dans le 2e district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Roman, Ste-Anne et Orléans, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 288, mesurant 30 pieds de face à la rue Prieur sur 73 pieds de profondeur.

GAZZAUX, VVE F. et als—Taxe de 1887, montant à..........$4 20. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Derbigny, Roman et Orléans, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 228, mesurant 27 pieds de face à la rue St-Pierre sur 57 pieds de profondeur.

CRESCENT CITY SELTZ and MINERAL WATER MANUFACTURING CO.—Taxe de 1887, montant à..........$12 00. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, [illegible] et [illegible], désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. [illegible], mesurant [illegible] pieds 7 pouces de face à la rue [illegible] sur 159 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la dite propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

CHARLES CAVANAC, Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ce qui que le 2me jour de décembre 1887 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:

Jacques Deslile vs Amelina Sindos, sa femme.—No 20,793.—Division C.

Sur motion de John E. Staes, avocat du demandeur, et sur la suggestion de la Cour que le shérif de cette affaire établit que les trois sommations mensuelles réitérées requises par la loi ont été adressées sans résultat à la défenderesse et que les délais légaux sont expirés;

Il est ordonné, adjugé et décrété que le demandeur, Jacques Delille obtienne jugement exigeant que la défenderesse Amelina Sindos, son épouse, retourne au domicile conjugal.

Il est du plus ordonné que ce jugement soit servi à la défenderesse trois fois à des intervalles mensuels et de la façon que prescrit la loi.

Jugement rendu le 28 novembre 1887.

Jugement signé le 2 décembre 1887.

(Signé:) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-neuvième jour de mars en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

3 avril—1f

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Eléonore Pochelu vs. Alexander C. Winn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,341—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 10 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Quatre terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Annonciation, Aline, Laurel et Delachaise, désignés par les Nos sept, neuf, dix et dix-neuf sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, le 15 septembre 1884 annexé pour que l'on s'y réfère, à un acte de dépôt passé en l'étude de James Fahey, notaire, le 14 octobre 1884, et mesurant au pied américain, d'après le plan, comme suit:

Le terrain No sept mesure trente pieds de façade rue Annonciation, sur cent dix-huit de profondeur, entre lignes parallèles.

Les terrains neuf et dix mesurant chacun trente pieds de façade rue Aline, sur cent dix-huit de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain dix-neuf mesure trente pieds, un pouce et une ligne de façade rue Delachaise, trente pieds de profondeur à l'arrière; cent vingt pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne le séparant des terrains dix-neuf à dix-huit, et cent dix-huit pieds et six lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain dix-huit.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions.

1° Comptant pour payer la réclamation due maintenant à la demanderesse, soit six-cent quatre vingt dollars ($680) avec intérêt au taux de huit pour cent par an à partir du 28 novembre 1884 jusqu'à parfait paiement; 5 o/o honoraires d'avocat sur la dite somme de la réclamation de la demanderesse et intérêt, sept dollars frais de copie de l'acte; les frais et charges du procès et de vente ainsi que les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera jusqu'à concurrence de son enchère le paiement de deux billets de trois cent quarante piastres ($340) souscrits par le défendeur, à son propre ordre et par lui endossés, datés du 28 novembre 1884, et payables respectivement à quatre et cinq ans, à la Banque de l'Union de la Nouvelle-Orléans, après leur date, et portant intérêt au taux de 8 pour cent à partir de la date de leur souscription jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque du vendeur sur la dite propriété concurremment avec la réclamation de la demanderesse, l'acquéreur assumant toutes les obligations du premier acte tel qu'il a été passé pardevant James Fahey, notaire, le 28 novembre 1884, relativement à l'assurance, aux honoraires d'avocat, etc.

3° Le reste du prix de l'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

8 mars—8, 15, 23, 29—5, 8 av.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Wm H. Heyl vs. ses créanciers—No. 23,483—Division A.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Wm H. Heyl, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, notaire, son bureau, No. 58 rue Royale, en cette ville, le MARDI, 10ème jour du mois d'avril 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que E. J. Méral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1888.

[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

8 mars—3 fois 30 j.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif et Syndic

D'une Plantation de valeur dans la Paroisse Terrebonne, connue comme Plantation Evergreen—

Comprenant la résidence, cuisine et dépendances, sucrerie, cabanes, machines, installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de la ferme, etc.

A des conditions faciles et avec un faible intérêt.

Dans l'affaire de H. Groebel & Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,625—En vertu d'un ordre de vente en date du 2 avril 1888, lancé dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et adressé à Thomas Duffy, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, et à Oliver Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Co. et de Henry Groebel et de Oliver Marionneaux, ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite, avec les conditions ci-après mentionnées qui seront faites par le dit Thomas Duffy, Shérif Civil, et Oliver Marionneaux, syndic, etc., conjointement ou séparément.

Conformément au dit ordre, la propriété ci-après décrite sera offerte en vente aux conditions ci-dessous mentionnées, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, à savoir—

Le tout d'un certain morceau de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, comprenant sucrerie, cabane, machines et installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de ferme qui se trouvent en usage ou servant à la culture, etc., connu et désigné comme Plantation Evergreen, situé dans la paroisse Terrebonne, en cet Etat, sur les deux rives du Bayou Terrebonne, à peu près six milles du Bayou Lafourche, mesurant vingt-quatre arpents et demi de face sur les deux rives du Bayou Terrebonne sur une profondeur de dix arpents sur le côté ouest du dit Bayou et trente arpents de profondeur sur le côté est du dit Bayou Terrebonne, étant borné sur la partie supérieure par la terre anciennement appartenant au feu Leufroy Barras et la partie inférieure par les terres anciennement appartenant à John C. Potts, excepté cette partie qui a été acquise par Prosper Le Blanc de Mme Mary Jane Ellis et mesurant un acre de face sur une profondeur de dix arpents. Laquelle propriété a été acquise par Henry Groebel et Oliver Marionneaux par achat à l'enchère faite par le marshal des Etats-Unis du District Est de la Louisiane, le 16 avril 1882, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis du Cinquième Circuit District Est de la Louisiane comme affaire de Joseph J. Marion vs Tomson Ellis, No 9,385 du dossier de la dite cour, conformément à l'acte qui a été accordé par le dit marshal, en date du 5 juillet 1882 et enregistré au bureau du greffier de la paroisse Terrebonne, livre G G., folio 622 et seq.

Le 29 mars 1888 Henri Groebel et Oliver Marionneaux, par acte pardevant André Hero, Jr., notaire, vendu un tiers à Leo LeBlanc, mais par acte pardevant N. B. Triste, pour la paroisse d'Orléans, le 29 mars 1888, Leo LeBlanc, retransféré le dit tiers à Oliver Marionneaux, syndic de H. Groebel & Cie. et d'Henri Groebel et Oliver Marionneaux.

Voici l'inventaire des biens sur la dite habitation:

Sucrerie, magasin à maïs, écurie, huit cabanes simples, trois doubles, résidence, cuisine et maisons de dépendances, machine à dessécher complète, environ 18 barils de maïs liannes de fèvres assez pour nourrir jusqu'à la nouvelle récolte, 2 charrettes, 2 wagons, 3 bagasses, 1 charrette d'arrosage, charrues, moulins à coton et autres instruments nécessaires à la culture. Il y a 70 acres de plant de cannes, 105 acres souches d'une année, 40 acres de deux ans, 21 jeunes mulets.

Conditions—Un quart ou plus comptant; le reste à un crédit de un, deux, trois et quatre ans en billets de l'acquéreur datés du jour de la vente portant hypothèque spécial et lien du vendeur avec 6 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à échéance et 8 pour cent par an avec la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devra assurer les bâtisses et les améliorations pour le montant de la somme à crédit et transférer la police au vendeur; de même qu'il devra payer toutes les taxes de paroisse et municipales de l'année 1888.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Oliver Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Cie. et d'Henry Groebel et Oliver Marionneaux.

3 avril—3 10 17 24—mai 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Compagnie d'Assurance du Peuple (Succession de Ernest Pragst, pledgee) vs Mme Mary A. Abott et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19 580—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Trois, Quatre, Cinq, Six et Vingt six de l'ilet No douze borné par les rues Tonti, Palmyre, Miro et Gasquet (précédemment Jackson). Les lots Trois, Quatre, Cinq et Six mesurant chaque vingt six pieds un pouce de face à la rue Gasquet sur cent vingt pieds dix pouces et trois lignes de profondeur et le lot No Vingt six mesure vingt-sept pieds sur la rue Miro sur cent vingt-deux pieds six pouces de profondeur d'après un plan de A. D'Hemecourt, voyer daté le 16 juillet 1853, déposé au bureau de P. C. Cuvellier, pour référence, conformément à un acte daté le 10 octobre 1853.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

3 avril—3 10 17 24—1 5 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Lange vs James Marciente et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,524—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commerciale Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, dans le Troisième District désigné par le numéro 9 dans l'ilet numéro 9, borné par les rues Congrès, Independance, Remparts et Bourgogne; ledit lot forme l'encoignure des rues Congrès et Remparts, et mesurant au pied américain quarante cinq pieds huit pouces de face à la rue Congrès sur une profondeur de quatre-vingt dix pieds huit pouces et cinq lignes. Etant la même propriété acquise par Salvator Marciente, un des défendeurs dans cette affaire par acte passé pardevant Charles Rolle, notaire, le 15 juillet 1882.

Saisie dans l'affaire ci-dessus comme étant la propriété de Salvator Marciente.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3avril—3, 10, 17, 24 av—1, 5 mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Germania Insurance Company vs. Emma Dauney et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,543—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié d'un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Trême, Deuxième District de cette ville désigné par le numéro Vingt-Trois [illegible] dans l'ilet numéro trente-et-un borné par les rues Conti, St Louis, Marais et Villeré; la dite moitié est la plus près de la rue Marais et mesure trente pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de cent vingt-huit pieds neuf pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 avril—3, 10, 17, 24—mai 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Camors and Co. vs. Cazaux & Sentilles & als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 7,596—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Bernard Barthe à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Robin et Terpsichore, formant le coin des rues Magazine et Robin, et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt huit pieds à la rue Robin.

Acquis par Bernard Barthe de Mme Catherine Baltz le 8 mai 1873, par acte passé pardevant R. J. Ker, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau des transferts, livre 101, folio 760.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Bernard Barthe.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

20 mars—20, 27—avril 3, 10, 17, 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif civil de meubles de maison assortis, stove, ustensiles de cuisine, installations, vaisselles, etc., et autres articles, etc.

Une machine à coudre.

Aussi une épinglette en diamants (dix diamants), deux bagues en diamants solitaires, une bague en diamants (trois diamants) et deux montres.

Dans l'affaire de la succession de James Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,210—En vertu d'un ordre de vente daté du 19 mars 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 3 avril 1888, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 199 rue Girod—

1° Un lot assorti de meubles de maison et autres objets, etc.

2° Aussi un lot de bijoux de valeur, etc.

Le tout conformément à un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

22 mars—22 27 31—3 avril

Succession de A. Q. Kennett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,630—Division C.—Attendu que E. K. Converse a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. Q. Kennett, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

W. J. McGEEHAN, Greffier.

28 mars—28 av 1 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une chance splendide pour un placement rémunératif

Vente par le Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Cinq portions de terre de valeur avec les bâtisses et améliorations sur la rue Baronne, entre South Poydras et Lafayette, (la rue à l'arrière étant la rue Dryades.)

Un quartier qui s'améliore tous les jours; la rue Baronne a été récemment pavée avec l'Asphalt, etc.

Un emplacement spécial pour les affaires d'écurie, etc.

Le tout conformément à un plan qui sera exposé à la Bourse des Encanteurs.

Aussi un lot de valeur et bâtisses et améliorations rue Girod, entre Baronne et Carondelet, (la rue à l'arrière étant la rue Lafayette).

Dans l'affaire de la succession de James Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,210.—En vertu d'un jugement et ordre de vente, signés le 19 mars 1888, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Cinq certaines portions ou lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situées dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, South Poydras, Lafayette et Dryades, désignées par les lettres A, B, C, D et E, sur un croquis et plan qui ont été faits par Arthur De Armas, ingénieur civil et voyer, datés le 26 mars 1888, déposé au bureau du shérif civil de la paroisse d'Orléans. La dite portion de terre mesure conformément au dit plan, comme suit:

Le lot A mesure trente-quatre pieds six pouces de face à la rue Baronne sur une profondeur de deux cents pieds quatre pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Lafayette et le sépare du lot B, et une première profondeur de cent soixante pieds quatre pouces et quatre lignes sur le côté de la ligne la plus près de South Poydras à laquelle profondeur il s'étend à un angle droit vers la dite rue South Poydras, vingt et un pieds et six pouces, puis une autre profondeur de quarante pieds jusqu'à la ligne du fond, laquelle ligne du fond mesure cinquante-six pieds.

Ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec le dit lot et d'autres, et mesure huit pieds de largeur sur la rue Baronne et cent soixante pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur touchant aux dits lots vers la rue South Poydras.

Le lot B mesure vingt-six pieds six pouces de face à la rue Baronne, sur une profondeur de deux cents pieds quatre pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue South Poydras et qui le sépare du lot A, et une première profondeur de cent soixante pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne la plus près de la rue Lafayette et qui le sépare du lot C de laquelle profondeur il s'étend à un angle droit vers la dite rue South Poydras de dix pieds et dix pouces, puis une autre profondeur de quarante pieds jusqu'à la ligne du fond et la dite ligne du fond mesure quinze pieds et huit pouces.

Le lot C touche au lot B vers la rue Lafayette et mesure vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent soixante pieds quatre pouces et quatre lignes, entre lignes égales et parallèles; la ligne du fond mesure vingt-cinq pieds et six pouces.

Le lot D touche au lot C et mesure vingt sept pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de deux cents pieds quatre pouces et deux lignes sur le côté vers la rue South Poydras et une profondeur de deux cents pieds quatre pouces et une ligne sur le côté vers la rue Lafayette et qui le sépare du lot E, et vingt-sept pieds de largeur dans le fond.

Et le lot E mesure vingt-sept pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de deux cents pieds quatre pouces et une ligne sur le côté vers la rue South Poydras et qui le sépare du lot D, et une profondeur de deux cents pieds quatre pouces sur l'autre ligne du côté vers la rue Lafayette et vingt-sept pieds de largeur dans le fond.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne et désigné par le numéro huit, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, le 8 janvier 1841 et déposé pour référence à l'étude de Edwin Floyd, ex-notaire en cette ville, comme plan No. 100. Lequel dit lot mesure vingt-trois pieds de face à la rue Girod sur une profondeur de cent vingt-huit pieds deux pouces et trois lignes sur le côté touchant aux lots sept et neuf et qui n'a que la même face qu'elle sur une ligne en ce borné par les rues Carondelet, ouvrant sur la dite rue Girod, sur une largeur de quatre pieds et une profondeur de cinquante pieds.

Conditions—Un quart ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un crédit de un, deux et trois ans, avec sept pour cent d'intérêt par an, avec billets d'acquéreur portant hypothèque spéciale sur la propriété particulièrement pour laquelle ils seront donnés, avec les clauses usuelles de garantie, honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement, et le transfert de la police d'assurance etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville pour 1888, en outre du montant de son enchère.

Actes de vente pardevant Andrew Hero Jr. notaire, aux frais des acquéreurs.

THOMAS DUFFY. Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

27 mars—27 3 10, 17, 24 5 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Camors & Cie. vs Cazaux & Sentilles et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 7566—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Bernard Barthe à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Fulton, Trois et Quatrième. Le dit lot est désigné par le No 5 et mesure 28 pieds 2 pouces de face à la rue Fulton et 28 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne du fond et 116 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui divise ledit lot No 5 du lot No 4 et une profondeur de 116 pieds 2 pouces sur l'autre ligne qui divise le lot No 5 du lot No 6, conformément à un plan fait par B Buisson, voyer, le 8 mars 1842, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ex-notaire en cette ville.

Acquis par Bernard Barthe de Otto Mancke, le 12 mars, 1868 par acte passé pardevant J. Cohn, ancien notaire en cette ville enregistré au bureau de transfert, livre 98, folio 604.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme la propriété de Bernard Barthe.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

20 mars—20 27—avril 3 10 17 et 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le shérif civil de propriété de valeur améliorée formant l'encoignure des rues Dauphine et St. Pierre. Magasin avec étagères et comptoirs, etc., bien disposé pour une grocerie au détail et buvette.

D. C. McCan vs. T. C. Perrens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 23,459—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 28 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, St. Pierre, Toulouse et Bourgogne, mesurant soixante quatre pieds de face à la rue Dauphine sur soixante quatre pieds de profondeur et formant le coin de la rue St. Pierre, le tout plus ou moins.

Acquis par le défendeur par achat de Mme C. O'Hara et als, d'après un acte passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 21 mai 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit représentés par des billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lien du vendeur et portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente; l'acte de vente renfermera les clauses usuelles relatives au 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures pour forcer le paiement, assurance et transfert de police, etc.; l'acquéreur en outre assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1888 au-dessus de son enchère.

THOMAS DUFFY. Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

27 mars—27—3 10, 17, 24, 28 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Clara Ann Nelson vs P. J. Isabelle, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,598—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendus le 13 mars 1888 et signés le 19 mars 1888, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus pour effectuer un partage, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Clara et Martin, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, le 25 mars 1871, dont une copie est annexée à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, daté le 5 mai 1871; le dit lot de terre mesurant en mesure américaine, trente-deux pieds six pouces de face à la rue Quatrième sur cent vingt sept pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

27 mars—27—3 10 17 24 28 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association et New Orleans vs. Léon Capas.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 22,852—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 avril 1888, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No onze, dans l'ilet désigné par le No municipal 517, borné par les rues Poydras, Galvez, Perdido et Johnson. Le dit lot touche au lot No 10 et mesure vingt-huit pieds de face à la rue Galvez et la même largeur de pieds dans la ligne du fond, sur une profondeur de cent trente-deux pieds trois pouces cinq lignes, conformément à un plan déposé au bureau de A. J. Villeré, notaire, comme plan No un.

Acheté par le défendeur des demandeurs par un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le vingt-troisième jour d'octobre 1880. Titre enregistré au Bureau des Aliénations, livre 126, folio 351.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13 mars—13 20 27—avril 3 10 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 3 avril 1888, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 3 avril—1f

PAR JAS P. GUINAULT.

35 magnifiques vaches laitières.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 4 avril 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, aux Abattoirs, près des Casernes—

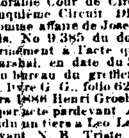

35 magnifiques vaches laitières, toutes avec des veaux.

Conditions—Au dessous de $50 comptant, et au dessus de $50, 6 mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 1er avril—

Charmante résidence rue Robertson No 421 près du marché St-Bernard et des chars de la rue Claiborne.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 avril 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, Nos. 72 et 74.

Cette jolie propriété située dans le Troisième District, dans l'ilet borné par l'avenue St Bernard et les rues Villeré, Robertson et Annette, mesurant 30 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Robertson, sur une profondeur vers la rue Annette de 160 pieds 3 pouces, 51 pieds de profondeur sur la ligne opposée, de là courant à angle droit 1 pied 9 pouces sur une ligne parallèle à la rue Robertson, sur une seconde profondeur de 110 pieds 3 pouces jusqu'à la ligne du fond qui mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de large, ensemble une jolie résidence à étage, couverte en ardoise, contenant au premier étage deux salons avec porte à coulisse, salle à manger vestibule et trois pièces touchant à la maison principale, lieux d'aisance, chambre à bain, etc., etc.

A l'étage supérieur vestibule, six chambres à coucher, galeries sur le devant à chaque étage, ainsi que sur le côté et derrière, hangar pour bois et charbon, deux belles cuves en fer pour l'eau, citerne. Aussi deux installations de gaz, cour en partie briquetée et une jolie grille en fer sur la façade. Voir le plan à la Bourse. Le tout en très bon état.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt de date. L'acquéreur se soumettra aux clauses pénales d'usage et déposera 10 0/0 du montant du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1888.

31 mars—

30 Belles vaches laitières.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 5 avril 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'écurie de M. Jean Granet, rue Clarke, entre les rues Bienville et Douane, près de la machine à dessécher et l'avenue Hagan.

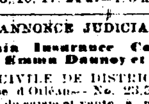

Trente belles vaches laitières, une vingtaine avec jeunes veaux, et les autres sur le point de vêler.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place.

30 mars—

PAR VINCENT & CO.

VENTE JUDICIAIRE.

Kurshedt et Bienvenu vs. Leurs Creanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,830.

PAR VINCENT & CO.—ALEX LAVY, encanteur—Il sera vendu MARDI, 3 avril 1888, à 10 heures A. M., par ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 22,830, en date du 15 mars 1888 dans l'affaire ci-dessus, au local Nos 112 et 114 rue Camp—

Tous les biens des insolvables conformément à un inventaire déposé à mon bureau, consistant en partie de quincailleries, ustensiles de cuisine, chaudières et accessoires et le contenu du chantier de marbre, rue du Camp, entre Poydras et Lafayette.

22 mars—22, 26, 31—3avril.

VENTE JUDICIAIRE.

Kurshedt et Bienvenu vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 22,836.

PAR VINCENT & CO.—ALEX LAVY, encanteur—Il sera vendu MARDI, 3 avril, à 10 heures A. M. en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 22,836, dans l'affaire ci-dessus—

Les droits d'occupation:

1° Du rez-de-chaussée de la bâtisse No 112 rue Camp, avec bail expirant le 1er octobre 1888.

2° La bâtisse en briques No 114 rue du Camp avec bail expirant le 30 septembre 1888.

3° Les terrains en usage par les insolvables comme un chantier de marbre sur la rue du Camp entre Poydras et Lafayette avec bail expirant le 30 avril 1890.

Les dits droits d'occupation seront vendus pour du comptant et sans aucune obligation de la part de l'acquéreur de payer aucun argent de loyer au-delà de son enchère pour le dit droit d'occupation.

22 mars—22,26,31—avril 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin de Quincaillerie, Comptes courants, Bail, etc.

Dans l'affaire de Wm H. Heyl vs ses Créanciers—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A., No 23,483. "Saisie provisoire de syndic."

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—LUNDI, 9 avril 1888, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 178 rue Villeré, entre Marais et Villeré, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la dite Cour, daté du 23 mars 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite:

Le contenu du dit magasin comprenant un assortiment général de quincailleries, peintures, huiles, etc., etc. Aussi, un lot de comptes courants et le terme non expiré du bail de la dite maison à partir de la date de la vente jusqu'au 30 septembre 1889, au taux de ($40) quarante dollars par mois. L'acquéreur se soumettant et assumant le loyer jusqu'à l'expiration du bail ainsi qu'il est spécifié. Le tout selon un tableau enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

27 mars—3, 8 avril.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

Westinghouse Electric Company vs. Southwestern Brush Electric Light & Power Co.

A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane—No. 11,667, 11,674, 11,675, 11,676, 11,678, 11,621.

EN VERTU DE SIX WRITS DE FIERI facias à moi adressés dans les affaires ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, vingt-huitième jour d'avril 1888, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après, à savoir:—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Perdido, Remparts et Gravier, mesurant 83 pieds 9 pouces de face à la rue Dryades sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces, entre lignes parallèles d'après un plan dressé par Pilié & Deponilly, daté le 30 janvier 1866; ensemble avec le matériel et appareil électriques y compris les chaudières et toute installations, comprenant des machines, bouilleurs, chauffeurs, pompes, shafting, connections, belting, dynamos et autre appareil électrique, d'après l'inventaire enregistré au bureau du marshal.

2° Trois jeux de bouilloires, connections par vapeur et pompes, le tout au complet au local loué de James A. Maxwell, 104 rue Dryades.

Une machine démontée et un lot de matériel électrique, outils, appareil et meubles de bureaux, d'après un inventaire enregistré au bureau du marshal.

4° Un wagon à quatre roues, deux jumpers, un gig à deux roues, deux chevaux, deux jeux de harnais.

5° Trois mille poteaux à lumière électrique et environ cinquante milles de fils de cuivre, plus ou moins, érigés, posés le long des rues et endroits distribués dans l'inventaire enregistré au bureau du marshal.

Une tour de 175 pieds située au coin des rues Dryades et Melpomène et une tour de 145 pieds située au coin des rues St-Claude et Champs-Elysées.

6. Tous les droits, privilèges et franchises accordés par la ville de la Nouvelle Orléans au Southwestern Brush Electric Light & Power Co. en vertu des ordonnances suivantes: No 7528, séries d'administration daté du 28 décembre 1781; No 7913, séries d'administration, daté le 28 juin 1882 et No 602 séries du Conseil daté le 17 avril 1884.

7° Un lot de converters fils de fer, lampes et installations se trouvant au local détaillé dans le présent inventaire enregistré au bureau du Marshal.

8. Tous les droits, titres et intérêt du Southwestern Brush Electric Light & Power Co. dans divers contrats pour l'éclairage électrique d'après un inventaire enregistré au Bureau du Marshal.

Conditions.—Comptant au moment de la vente; et l'acquéreur des contrats pour la lumière ci-dessus mentionnés et les assumera toutes les obligations du Southwestern Electric Light & Power Company sous les dits contrats.

Nouvelle Orléans, 27 mars 1888.

R. R. PLEASANTS, Marshal des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.

27 mars—27 mars—avril 3, 10, 17, 24, 28.

PAR LE CONSTABLE.

Emile Augand contre A. Sala & L. Brasilans.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 10,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, [illegible] la Bourse, entre [illegible] le Deuxième District [illegible] le SAMEDI, 7 avril 1888, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

26 mars—26—avril 3 7

W. H. Graham contre Mathew Durman

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No. [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 7 avril 1888 à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—[illegible]

ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

27 mars—27—[illegible]